

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 7 mars 2022, à 20 h, sous la présidence du maire suppléant M. Etienne Lemelin.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

M. Francis Gagné, maire, est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

36-03-2022

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

37-03-2022

ACCEPTATION DES PROCÈS VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. François-Xavier Langlois,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2022 et de la séance extraordinaire du 25 février 2022 soient approuvés avec dispense de lecture.

38-03-2022

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2200011 à C2200018	7 573.88 \$
Paiements Internet L2200112 à L2200181	270 710.82 \$
Carte de crédit VISA V2022001 à V2022002	8 592.07 \$
Pour un grand total de :	286 876.77 \$

39-03-2022

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. ANDRÉ GILBERT, ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS :

Considérant que l'adjoint aux travaux publics M. André Gilbert a remis sa démission le 15 février 2022 et qu'elle est effective à compter du 4 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. François-Xavier Langlois, appuyé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la démission de l'adjoint des travaux publics M. André Gilbert à compter du 4 mars 2022.

40-03-2022

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES :

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

Considérant qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

Considérant que le rapport annuel 2021 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le directeur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

Considérant que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2021 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard adopte la partie du rapport annuel 2021 en lien avec la Municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

41-03-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 326-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 192-2008 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le Règlement sur les permis et certificats no. 192-2008 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant que la Municipalité souhaite modifier la liste des coûts des permis et certificats;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. François-Xavier Langlois et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le no. 326-2022, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 7 mars 2022, lequel est signé et daté par le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

42-03-2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 327-2022 SUR LA QUALITÉ DE VIE :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un projet de règlement no. 307-2022 sur la qualité de vie. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

43-03-2022

ACHAT D'UN CAMION GMC 2023 :

Considérant que le conseil municipal désire faire l'acquisition d'un camion GMC 2023;

Considérant les soumissions suivantes :

Drouin & Frères Inc.	57 567.95 \$ avant taxes
JL Desjardins Chevrolet	59 945.00 \$ avant taxes

En conséquence, il est proposé par M. François-Xavier Langlois, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un camion GMC 2023 cabine double avec une boîte de 8 pieds au prix de 57 567.95 \$ plus les taxes chez Drouin & Frères Inc. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la municipalité.

44-03-2022

ACHAT D'UN MOTEUR 20 FORCES POUR LA POMPE DU PUIT NO. 5 :

Il est proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe pour le puits no. 5 chez Atlantis pompe au montant de 3 035 \$ avant les taxes.

45-03-2022

SIGNATURES POUR LES DEMANDES RELATIVES À LA REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procède à une refonte de son calendrier de conservation qui date de 1994;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal délègue à Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière et à Mme Stéphanie Labbé, adjointe à la direction et aux archives, le pouvoir de signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

46-03-2022

ACHAT DE 50 BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE :

Considérant que la Municipalité souhaite acheter des barils récupérateurs d'eau de pluie pour les revendre à moindre coût aux citoyens afin de diminuer la consommation d'eau potable pour des usages tels que les travaux de jardinage et de nettoyage extérieur;

En conséquence, il est proposé par M. François-Xavier Langlois, appuyé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie chez Le Vélo Vert, pour un montant de 3 700 \$ plus les taxes.

Que le conseil municipal autorise la vente de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie aux citoyens de Saint-Bernard desservis par le réseau d'aqueduc prioritairement au coût de 35.00 \$.

RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2021 DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE SAINT-BERNARD INC. :

On constate le dépôt du rapport financier de L'Oeuvre des Loisirs de Saint-Bernard Inc. pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2021.

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Un rapport concernant l'application du règlement no. 323-2021 sur la gestion contractuelle est déposé par Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, le tout conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec.

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES :

Un rapport concernant la Liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection du 7 novembre 2021, est déposé par Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, le tout conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités.

47-03-2022

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SOUPER BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE LA FONTAINE :

Il est proposé par M. François-Xavier Langlois,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 150 \$ pour le Souper bénéfice qui aura lieu le 7 mai prochain au Centre Castel de Sainte-Marie au profit de l'Association d'entraide communautaire La Fontaine.

48-03-2022

LES HOMARDISES 2022 ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour les Homardises 2022 organisé par La Chambre de Commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce le 12 mai prochain au coût de 150 \$ chacun plus les taxes.

49-03-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. François-Xavier Langlois,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 30.

Etienne Lemelin, maire suppléant

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Etienne Lemelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne Lemelin, maire suppléant

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière